



LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE EN ARRÊT DE TRAVAIL

Par Wolverine64

Bonjour je suis salarié depuis le 01/11/2006 au sein d'une entreprise de 7 salariés.

Je suis tombé en maladie à partir du 01/11/2020.

J'ai été reconnu en maladie professionnelle et consolidé le 15/03/2023. Un nouvel arrêt maladie pour une autre pathologie est en cours jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui je viens de recevoir un courrier pour une convocation entretien préalable au licenciement pour motif économique.

Je suis dans le flou complet de ce qu'il va se passer.

Je me permets d'ouvrir ce sujet pour avoir de l'aide.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Votre arrêt de travail n'empêche pas un licenciement économique .

Pa de là, le seul conseil à vous donner est de vous faire accompagner .

Il est bien dommage de ne pas avoir sollicité une visite de reprise pou un licenciement pour inaptitude pro à la consolidation .

NB : Si vous étiez, encore, en arrêt maladie pour maladie professionnelle, cela aurait été pareil sauf que l'employeur devait caractériser l'impossibilité pour lui de maintenir le contrat.

Par Wolverine64

Bonjour merci, cela a été reconnu consolidé un an après en juillet 2024 après un entretien avec le médecin conseil de la sécurité sociale pour ma nouvelle pathologie.

De plus mes rendez vous avec le médecin du travail s'est toujours soldé par une non décision car mon responsable navait jamais modifier mon nouveau poste de travail depuis ma prise de fonction en février 2018.